



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 5 NOVEMBRE 2018

Convocation du 29 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, et le premier octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

Présents : MM. TOURGIS Lionel – LOYANT Jean-Marie – LERÉVÉREND Benoît (adjoints).
M. GOUET Jérôme - Mme MOREAUX Sophie – M PIGEON Michaël – Mme DUPORT Delphine –
M. AUDOUX Jérôme.

Pouvoirs : Mme LEROYER Sandrine à Mme DUPORT Delphine – Mme LECELLIER Sophie à
M. LEREVEREND Benoît.

Absents : Mmes SOREL Audrey – MARIE ROSALIE Christèle – M. DUVAL Benjamin

Secrétaire de séance : Mme MOREAUX Sophie

Le compte rendu de la séance du 1^{er} Octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 1
- certificat d'urbanisme : 2
- déclaration d'intention d'aliéner : 0
- déclaration de travaux : 1 accordée – 1 refusée

DELIBERATIONS

► **Demande d'autorisation d'un fonds de caisse pour la régie municipale :** Pour répondre à la demande de Madame la Perceptrice, un fonds de caisse de 20 € est créé.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Demande de subvention DETR** pour travaux d'électricité suite au projet ENIR et mobilier pour ouverture d'une classe en élémentaire : Madame le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Devenir du kiosque place Jean Cojan :** Un budget sera alloué à la rénovation et mise en valeur du kiosque afin qu'il puisse devenir le véritable emblème de la commune.

Le réaménagement et réfection de la place Jean Cojan sera effectué par l'entreprise MOULIN pour un montant de 14 526,62 € TTC avec notamment repose des bancs, mise en place d'un support vélos devant la bibliothèque et barrière devant le parking PMR

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Mise en place d'une aide aux familles pour les mercredis et vacances scolaires :** A partir de janvier 2019, une aide sera accordée aux familles : 5 € par enfant et par journée entière ; 2,50 € pour une demi journée. Elle sera versée aux familles suivant les conditions qui leur seront remises.

Le remboursement ne pourra être supérieur aux frais avancés.

Cette aide sera octroyée de la maternelle jusqu'à la 3^e du collège.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

► **CCAS** du 3 octobre : distribution des colis aux aînés le 8 décembre, organisation repas qui aura lieu en janvier prochain.

► **Ve communale** du 16 octobre : organisation de l'animation de Noël du 15 décembre place Jean Cojan, avec la calèche de 13 h30 à 16 h 30, présence du père Noël, friandises, boissons chaudes.

► **CJC** du 17 octobre : 1^{ère} réunion d'installation, lecture de la charte et signature de celle-ci par les jeunes.

► **Travaux** du 25 octobre : sujets abordés : illuminations Noël place Jean Cojan, compétence fleurissement de la commune, insonorisation salles restaurant scolaire.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

► **Cérémonies du 11 Novembre** : Madame Quesnel institutrice de la classe CM1/CM2 a souhaité participer à cette cérémonie avec ses élèves.

► **Equipement multisports** : la consultation d'entreprises est lancée.

► **Jeux cour école élémentaire** : Suite à l'enlèvement des panneaux de basket devenus non conformes, d'autres jeux vont être achetés : buts de foot, table.

► **Poids lourds qui stationnent route de Bretagne, dans la côte** : Madame le Maire précise qu'elle est déjà intervenue près de la gendarmerie et propose de prendre un arrêté interdisant le stationnement des poids lourds à partir de la sortie de la rue Verte jusqu'au bas de la côte.

Quant au camping-car, il appartient à un riverain, il n'est jamais très longtemps dans le bas de la côte.

Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22 h 30 minutes.